

AFG EUROPE SAS
10, Parc du Millénaire
1025, Bd Henri Becquerel
34000 MONTPELLIER
RCS : 790 945 299
TVA : FR 84 790 945 299
Tel: 04 67 20 40 77
Fax : 04 67 20 40 20
Mail : afg2europe@gmail.com

Page : 1/6

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.09.2011 Révision: 15.09.2011 Numéro de version 1

DR

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- Identificateur de produit
- Désignation commerciale: **PROFLEX 050 BLANC / SABLE.**
- Numéro de fiche technique de sécurité / révision: 184/1
- Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- Emploi de la substance / de la préparation
- Étanchement pour jointures
- Étanchement
- Colle
- Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur:

AFG EUROPE SAS
10, Parc du Millénaire
1025, Bd Henri Becquerel
34000 MONTPELLIER
RCS : 790 945 299
TVA : FR 84 790 945 299
Tel: 04 67 20 40 77
Fax : 04 67 20 40 20
Mail : afg2europe@gmail.com

Numéro d'appel d'urgence:

Pendant le jour Tél.: +33 (0)4 72 79 33 15. En dehors de ces heures, consulter votre centre antipoison régional:
ORFILA +33 (0)1 45 42 59 59

2 Identification des dangers

- Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE néant
- Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement: néant
- Système de classification:

La classification correspond aux listes actuelles de l'Union Européenne, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

- Éléments d'étiquetage
- Marquage selon les directives CEE:

Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de l'Union Européenne / la " GefStoffV " =
Réglementation concernant les produits dangereux

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques

- Identification particulière de certaines préparations:

Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels

- Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

- Caractérisation chimique: Mélanges
- Description: Silane-terminée polyuréthane-prépolymère avec des charges inorganiques
- Composants contribuant aux dangers:

(suite page 2) FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.09.2011 Révision: 15.09.2011 Numéro de version 1

Désignation commerciale: **PROFLEX 050 BLANC / SABLE.**

(suite de la page 1)

DR

CAS: 2768-02-7

EINECS: 220-449-8

triméthoxyvinylsilane

Xn R20

R10

Flam. Liq. 2, H225; Acute Tox. 4, H332

< 2,5%

CAS: 125304-04-3

ELINCS: 401-680-5

Phenol, 2-(2H-Benzotriazol-2-yl)-4-methyl-6-dodecyl

N R51/53

Aquatic Chronic 2, H411

< 2,5%

· Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

· Description des premiers secours

· Indications générales : Amener les personnes touchées à l'air frais.

· après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· après contact avec la peau :

Enlevez le produit de la peau avec un chiffon ou un papier. Lavez les parties affectées à l'eau et au savon.

· après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.

· après ingestion :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

· Indications destinées au médecin :

· Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

· Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction:

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.

· Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· Précautions pour la protection de l'environnement: Aucune mesure particulière n'est requise.

· Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Recueillir par moyen mécanique.

Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé.

· Référence à d'autres sections

Suite à la réaction à des vapeurs d'eau (humidité atmosphérique) des produits de clivage seront libérés. Voir paragraphe 8.

7 Manipulation et stockage

· Manipulation :

· Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.09.2011 Révision: 15.09.2011 Numéro de version 1

Désignation commerciale: **PROFLEX 050 BLANC / SABLE.**

(Suite de la page 2)

DR

· Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

· Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Stockage :

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Aucune exigence particulière.

Conformément à la classe de risque pour l'eau (voir paragraphe 12), respecter les réglementations nationales

pour le stockage des produits dangereux pour les eaux naturelles.

· Indications concernant le stockage commun : non nécessaire

· Autres indications sur les conditions de stockage :

Stockage au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

· Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas une quantité significative de substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· Valeurs limites d'exposition supplémentaires pour les dangers possibles lors du traitement:

Lors de la réticulation du produit les substances suivantes se forment et se dégagent en réaction avec l'humidité atmosphérique:

67-56-1 méthanol

VME Valeur momentanée: 1300 mg/m³, 1000 ppmValeur à long terme: 260 mg/m³, 200 ppm

risque de pénétration percutanée, (12)

· Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel :

· Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· Protection respiratoire : Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

· Protection des mains :

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

· Matériau des gants non applicable

· Temps de pénétration du matériau des gants non applicable

· Protection des yeux : Lunettes de protection.

· Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

9 Propriétés physiques et chimiques

· Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

Forme : pâteux

Couleur : Selon la désignation du produit

· Odeur : caractéristique

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31
Date d'impression : 15.09.2011 Révision: 15.09.2011 Numéro de version 1

Désignation commerciale: **PROFLEX 050 BLANC / SABLE.**

(suite de la page 3)

DR

· Modification d'état

Point de fusion : non déterminé

Point d'ébullition : > 200°C

· Point d'éclair : > 151°C

· Température d'inflammation : 420°C

· Auto-inflammabilité : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

· Densité à 20°C: 1,6 g/cm³

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau : non ou peu miscible

· Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

· Réactivité

· Stabilité chimique

· Conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue

· Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Produits de décomposition dangereux:

Aucun pour un stockage professionnel.

Commencent à 150 °C des petites quantités de formaldéhyde se forment par une décomposition oxydative.

11 Informations toxicologiques

· Informations sur les effets toxicologiques

· Toxicité aiguë :

· Effet primaire d'irritation :

· de la peau : Pas d'effet d'irritation.

· des yeux : Effet d'irritation.

· Sensibilisation : Aucun effet de sensibilisation connu.

· Indications toxicologiques complémentaires :

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale de l'Union Européenne de classification des préparations, le produit n'est pas soumis à une obligation de marquage.

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

12 Informations écologiques

· Toxicité

· Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Autres indications : Le produit n'est pas biodégradable.

· Comportement dans des compartiments de l'environnement :

· Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Autres indications écologiques :

· Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant

WGK 3 (Suisse): peu polluant

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31
Date d'impression : 15.09.2011 Révision: 15.09.2011 Numéro de version 1

Désignation commerciale: **PROFLEX 050 BLANC / SABLE.**

(suite de la page 4)

DR

- Résultats des évaluations PBT et VPVB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation :

Un produit non durci ne doit pas être traité avec les ordures ménagères, ni même être jeté dans les canalisations. Pour se débarrasser du produit, ouvrir le récipient et le laisser à l'air libre jusqu'à ce que la réaction chimique soit complètement achevée. En d'autres termes on ne doit plus sentir aucune odeur. Après quoi, il est possible de le traiter comme un produit durci.

Le produit durci peut être éliminé avec les ordures ménagères à condition de respecter les réglementations locales.

- Catalogue européen des déchets

08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

08 04 10 déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

- Emballages non nettoyés :
- Recommandation :

Vider les emballages complètement (sans gouttes, sans granulés, nettoyer avec une spatule) et réutiliser ou recycler en respectant les réglementations locales ou nationales.

14 Informations relatives au transport

- No UN
- ADR, ADN, IMDG, IATA néant
- Nom d'expédition des Nations unies
- ADR, ADN, IMDG, IATA néant
- Classe(s) de danger pour le transport
- ADR, ADN, IMDG, IATA
- Classe néant
- Groupe d'emballage
- ADR, IMDG, IATA néant
- Dangers pour l'environnement:
- Polluant marin : Non
- Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.
- Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.
- Indications complémentaires de transport :
- ADR
- Remarques : Ce n'est pas un produit dangereux.
- IMDG
- Remarques : Ce n'est pas un produit dangereux.
- IATA
- Remarques : Ce n'est pas un produit dangereux.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31
Date d'impression : 15.09.2011 Révision: 15.09.2011 Numéro de version 1

Désignation commerciale: **PROFLEX 050 BLANC / SABLE.**

(suite de la page 5)

DR

· "Règlement type" de l'ONU: -

15 Informations réglementaires

· Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Prescriptions nationales :

Sauf avis contraire, les indications suivantes ne concernent que des réglementations valables en Allemagne.

· Classe de pollution des eaux :

Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

WGK 3 (Suisse): peu polluant

· Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

La fiche technique de sécurité indique les principales caractéristiques physiques, de sécurité, toxicologiques et écologiques de ce produit et donne des recommandations concernant la manipulation lors du stockage, de l'usage et du transport. Par des informations adéquates elle sert à la protection de l'homme et de l'environnement. Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

L'observation des lois et des règlements, autres que celles indiquées sur cette fiche, sont soumis à la responsabilité des destinataires de nos produits.

· Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H332 Nocif par inhalation.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

R10 Inflammable.

R20 Nocif par inhalation.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

· Contact : R & D Laboratoire

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

ICAO: International Civil Aviation Organization

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

FR